

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIÈS-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal
du 25 Novembre 2022**

Délibération N° : 20221125-10

OBJET : Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Abriès-Ristolas, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 21 Novembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe – BUES Florent - CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël - LACROIX Charles – RENIE Alexandre – TENOUX Nicolas.

POUVOIRS : 3

LEPAS Dominique a donné pouvoir à GAUCHE Joël - MIEGGE Emmanuel a donné pouvoir à AUDIER-MERLE Carine – RIBOT Philippe a donné pouvoir à BOULET Philippe.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI.

Le Maire rappelle les termes de la délibération n° 20220823-02 du 23 Août 2022 décidant de l'engagement de la Commune dans la démarche de construction d'un projet de territoire partagé dès 2021, et avec l'objectif de signer la Convention territoriale globale au plus tard le 31/12/2022.

Il rappelle que la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Le Maire expose que cette convention est désormais finalisée et demande au Conseil Municipal l'autorisation de la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire,

AUTORISE LE MAIRE à signer la Convention Territoriale Globale (CTG).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.